
[Imprimer](#)

Trois établissements publics partenaires pour l'aménagement autour des gares

Image

Grand Paris aménagement, la Société du Grand Paris et l'EPA Orly Rungis Seine amont ont signé, le 9 décembre 2021 au Simi, une convention relative à l'aménagement des quartiers de gare qui structure leurs interventions et met en place des outils de gouvernance.

La Société du Grand Paris (SGP) a présenté, le 24 novembre dernier, sa stratégie pour le développement urbain autour des gares qui pourrait permettre de bâtir environ un million de mètres carrés de surfaces de plancher à l'horizon 2032. Dans ce cadre, elle va mettre en commun son expertise avec deux aménageurs : Grand Paris aménagement (GPA) et l'EPA Orly Rungis Seine amont. Une convention a été signée en ce sens le 9 décembre 2021 au Simi afin de s'engager dans une « collaboration opérationnelle au service des territoires pour accompagner le développement des quartiers de gare ».

« Cette convention va très largement au-delà du symbole, a remarqué Jean-François Monteils, le président du directoire de la SGP, nous travaillons pour inventer de nouvelles méthodes d'intervention des établissements publics. » Pour Frédéric Moulin, le nouveau directeur général de l'EPA Orly Rungis Seine amont, elle va permettre de structurer les actions des uns et des autres et donner des outils de gouvernance pour collaborer.

Produire “une ville sobre, inclusive, productive et résiliente”

Avec cette initiative, les trois institutions ont également pris des engagements pour la qualité de ces quartiers, notamment en matière d'usage et de programmation. L'objectif est de produire « une ville sobre, inclusive, productive et résiliente, en s'attachant à favoriser le développement de logements, de commerces et de services ». Dans cette logique a été rappelée l'annonce du Premier ministre Jean Castex de mettre fin aux enchères pour céder les fonciers.

La SGP, GPA et l'EPA s'entendront par ailleurs sur les règles de désignation des opérateurs en charge de réaliser les projets à partir du référentiel de professionnels identifiés, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Grand Paris aménagement en octobre dernier. Ils définiront aussi les modalités d'une coordination pour agir en faveur de l'animation des rez-de-chaussée d'immeubles. « L'enjeu est de travailler ensemble autrement et d'être lisibles des autres acteurs pour une transformation vertueuse des territoires », a remarqué Stéphan de Faÿ, directeur général de Grand Paris aménagement.

Cette convention est présentée par la SGP comme « le premier pas vers une charte commune d'engagements sur les objectifs environnementaux et sociétaux, socle d'exigence pour les projets urbains et immobiliers des quartiers de gare ».